

**Compte-rendu du
CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE (COSP)
de l'Inspé**

Séance du Vendredi 31 janvier 2025 à 14h00

Le COSP de l'Inspé de Franche-Comté s'est tenu le vendredi 31 janvier 2025 à 14 h 00 au siège de l'Inspé – 57 avenue de Montjoux à Besançon sous la présidence de Pierre Joubert.

Etaient présents ou représentés	Etaient excusés	Etaient absents
Représentants de l'UNIVERSITE Sylvie BEPOIX Elodie BOUYGUES Hugues DAUSSY (visio) Sandrine GILBERT (visio) Pierre JOUBERT Violaine KUBISZEWSKI Karin MONNIER-JOBE Christophe REFFAY (visio) Sylvain ROUSSEY (visio) Marieke STEENBERGEN (visio) Cheikh-Tidiane WANE		
Personnalités extérieures désignées par le recteur Catherine GAUTHIER (visio) Evelyne GERBERT-GAILLARD, procuration à E. Bouygues	Laurent BERTRAND Philippe ROUX Marie-Pierre WUHRLIN	
Personnalités extérieures désignées par le CE Philippe CANALDA (visio) Lucie CORBIN (visio) Patrick DEMANGE, procuration à P. Joubert		Bénédicte DELNESTRE Claudine ORSACZEC Laurent TAINTURIER
Personnes invitées Elodie BELLE Florent MONTACLAIR Frédéric MUYARD Nathalie ROGGY	Nathalie GRITTI	

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte-rendu du COSP du 28 juin 2024
- 2 – Point sur le dossier d'accréditation
- 3 – Appel à projets 2025 de la FR-Éduc
- 4 – Questions diverses

Nathalie Roggy énonce les présents et procurations attribuées.
Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 14 heures.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 28 juin 2024, **vote**

Pas de remarque particulière.

→ *Ce compte-rendu est mis au vote et approuvé à la MAJORITÉ moins 1 abstention.*

Changement de nom de l'Université de Franche-Comté (UFC) en Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) au 1^{er} janvier 2025

Hugues Daussy explique, notamment pour les personnes extérieures à l'université, les enjeux et les objectifs du changement de nom de celle-ci.

L'université Marie et Louis Pasteur, établissement public expérimental (EPE), est créée au 1er janvier 2025. Elle regroupe l'UFC et la ComUE UBFC, auxquelles elle se substitue. Elle partage et coordonne certaines compétences avec les établissements composantes que sont l'université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) et l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (Sup Microtech ou ex-ENSMM).

Elle peut conduire ses missions avec des établissements associés et organismes nationaux de recherche dans les conditions définies par ses statuts. L'objectif est d'optimiser une synergie entre tous et créer une véritable plus-value dans le développement de ses activités.

Ainsi, elle est associée fortement avec l'École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) au titre de son Campus de Cluny (membre fondateur de la ComUE UBFC) et avec le centre hospitalier universitaire de Besançon (CHU B), partenaire du consortium ISITE BFC. Quatre autres établissements ont souhaité être associés à UMLP, il s'agit de l'Institut supérieur des beaux-arts de Besançon (ISBA), de l'Ecole supérieure des technologies et des affaires (ESTA) de Belfort ; de l'Etablissement français du sang (EFS), et du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bourgogne-Franche-Comté (CROUS).

2. Point sur le dossier d'accréditation

Diaporama joint.

Frédéric Muyard rappelle le contexte avec un dossier d'accréditation initialement demandé en 2023 puis reportée en raison d'une réforme imminente, annoncée, qui ne s'est finalement pas mise en place.

L'Inspé a la particularité de devoir établir un dossier d'accréditation, alors qu'il ne s'agit pas d'un établissement, puisque composante de l'université. Cependant, certains Inspé exercent leurs missions avec plusieurs universités partenaires au sein d'une même académie et les Inspé, bien qu'universitaires, sont évalués par 2 tutelles (enseignement supérieur et recherche – ESR et éducation nationale).

L'habilitation de l'université à délivrer les masters MEEF a donc été prolongé jusqu'en 2025 pour permettre la délivrance des diplômes aux étudiants qui suivent la formation.

Fin novembre 2024, l'Inspé a reçu la trame du dossier d'accréditation à rendre pour la mi-février 2025. Ce dossier dit « allégé » a pour objectif d'établir un bilan. Ce travail a permis de prendre de la hauteur depuis la dernière réforme de 2021. Il sera présenté au Conseil d'Institut le 5 février prochain puis au Conseil d'Administration de l'UMLP du 11 mars. C'est la Rectrice qui est chargée de le faire remonter aux ministères pour le 15 février.

Frédéric Muyard fait état des principaux points saillants du dossier :

La qualité du partenariat de l'Inspé avec les services académiques, valorisée par des représentations académiques dans les instances de l'Inspé, la représentation de l'Inspé dans les instances académiques ou dans les projets structurants, les réunions régulières avec le secrétariat général de l'académie, l'EAFC et les DSDEN, la mise à disposition d'une directrice adjointe de l'Inspé en charge de l'alternance et de la formation continue qui assure le lien avec les corps d'inspection et services du Rectorat, la mise à disposition d'une coordinatrice des PEMF, le pilotage des heures avec l'EAFC (puisque environ 30% des heures sont financées par l'académie avec la mise à disposition de personnel), la vigilance permanente sur la multi-implantation de

l'université (périmètre de l'académie)... La qualité de ce partenariat se traduit par la qualité des formations et de la professionnalisation.

La qualité des formations et de la professionnalisation avec notamment des masters MEEF qui respectent le cadre (très exigeant) national de la formation des masters MEEF dans sa globalité, ainsi que les différents cahiers des charges spécifiques (Laïcité et valeurs de la République, égalité filles-garçons, scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers). Le master MEEF premier degré est déployé de façon harmonisé et coordonné sur les 4 sites avec un pilotage performant. Les équipes pluri-catégorielles sont performantes et l'encadrement des stagiaires de qualité. Le dossier souligne une trajectoire ambitieuse de 33% d'intervenants de terrain atteinte en master MEEF avec un travail conséquent de pilotage conjoint. La démarche d'assurance qualité des formations est appuyée sur une démarche d'approche compétences de construction des formations et l'innovation pédagogique est mise au service de l'approche compétences. Une attention particulière est accordée à la voie professionnelle, avec entre autres, la formation du PLP Lettres-Histoire-Géographie gérée par un enseignant qui s'investit et un taux de réussite exceptionnel. L'Inspé intervient dans le continuum de formation des enseignants, des formateurs et des personnels d'éducation (sur la préprofessionnalisation en licence, coordination des stages de la licence AES, parcours préparatoire au professorat de l'éducation – PPPE basée à Belfort et dans les formations continuées en partenariat avec l'EAFC et des DSSEN). Il est souligné également une politique partenariale performante avec des partenaires extérieurs comme le CAPE qui propose des stages hybrides (spécificité de l'académie de Besançon), la DRAC qui met à disposition des artistes en résidence, des partenaires internationaux qui permettent à 15 % de nos étudiants de Master 1 d'effectuer un stage à l'international.

Le dossier met en avant la démarche forte de structuration de la recherche en éducation et de renforcement du lien formation-recherche. Il mentionne notamment la participation active de l'Inspé et des enseignants-chercheurs depuis 2022, au sein du fonctionnement et de la gouvernance du Territoire Numérique Éducatif du Doubs (TNE25) qui implique une meilleure structuration de la recherche, la création du Réseau Thématique Éducation du CNRS au sein de la MSHE (Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement), le projet de Maison Universitaire de l'Éducation (MUE) ainsi que le travail engagé sur l'évolution de la recherche en premier degré avec la proposition de nouveaux cadrages du mémoire recherche.

La qualité de vie des étudiants et des personnels est également prise en compte avec la création d'une commission de vie de l'institut qui a permis, entre autres, l'instauration d'une journée d'intégration pour les nouveaux étudiants. L'accompagnement de la structuration et la création en 2024 de deux associations étudiantes (à Besançon et Lons-le-Saunier) est également cité.

D'autres éléments sont également demandés dans le dossier. Il s'agit notamment de présenter l'offre de formation, à savoir le périmètre des 4 mentions, le déploiement des formations, les cadrages spécifiques sur les enjeux transversaux et sociétaux ainsi que la sensibilité à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS), la place de la recherche.

Frédéric Muyard explique que ce dossier permet de valoriser les formations mises en œuvre avec la particularité, pour ce dossier d'accréditation, de ne pas avoir de partie « projet ». Il sera potentiellement valable jusqu'en 2028 (sauf réforme).

Ainsi, **Frédéric Muyard** tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de ce bilan et ce dossier d'accréditation et aussi, plus largement, à toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien pour la réussite de nos étudiants et qui œuvrent pour la qualité de nos formations, qu'ils s'agissent des équipes pédagogiques, administratives et techniques.

Ce travail conséquent se traduit par un taux de réussite excellent de nos étudiants aux différents concours.



Ce dossier d'accréditation est mis au vote pour avis et approuvé à l'unanimité.

3. Appel à projet 2025 de la FR-Éduc

Frédéric Muyard rappelle les enjeux que sont :

- L'accompagnement de la transition de la FR-Éduc vers le réseau thématique éducation (RTE) du CNRS,

- Des projets plus ambitieux, plus visibles et à fort potentiel
- Des appels à projets (2024 et 2025) de la FR-Éduc pour soutenir cette ambition

L'objectif serait que les projets proposés aient une ambition plus forte et soient plus lisibles. Or, depuis la création de la FR-Éduc et la mise en place des financements de projets, il y a eu peu de projets d'envergure. En 2024, sur 17 projets proposés, seuls 4 ont été retenus.

En 2025, 4 projets ont été présentés :

- Un projet (AHEAD) qui a été envoyé en expertise externe au RT CNRS et dont le conseil scientifique de la FR-Éduc a proposé qu'il soit financé à hauteur de 5.000 euros pour un budget total de 6.500 euros.
- Un projet (ATSEM) pour l'organisation d'une journée d'études sur les ATSEM en contexte plurilingue financé à hauteur de 800 euros sur les 1.175 euros demandés (coût total du projet : 1.725 €).

Les deux autres projets n'ont pas été retenus car ils ne rentraient pas dans le cadre défini. Il s'agissait de projets d'ordre plutôt pédagogiques ou d'ingénierie pédagogique, non tournés vers la recherche.

Du fait que l'enveloppe budgétaire attribuée à la FR-Éduc est de 20.000 euros et que seulement 5.800 euros ont pu être attribué avec cet appel à projets 2025, il est proposé de lancer un second appel à projet (2025 Bis) à hauteur des 14.200 euros restants destinés à financer des journées d'études ou de déplacement à un colloque scientifique en lien avec un projet de recherche en éducation et avec l'un des axes du RTE (sous réserve d'une évolution favorable de la situation budgétaire nationale – rappel que l'État fonctionne actuellement en régime de services votés).

Hugues Daussy précise qu'il serait préférable que cette enveloppe soit consacrée à des initiatives locales, des opérations au sein de l'établissement plutôt que de financer des déplacements ou participations à des colloques extérieurs.

Christophe Reffay explique qu'il est compliqué de proposer des projets ambitieux, structurants et/ou d'envergure au vu des délais (lancement AAP, écriture des projets, examen des projets, décision des attributions, ouverture des crédits et calendrier de fin des dépenses 2025).

Frédéric Muyard répond que normalement, on arrive à la fin de la FR-Éduc dans le format actuel et que l'on devrait ensuite avoir une transition vers le RT CNRS. L'objectif est de soumettre au COSP les axes sur lesquels on va s'orienter. Il soumet l'idée de soutenir les enseignants du secondaire qui voudraient s'engager dans la recherche et les accompagner vers la recherche.

Hugues Daussy dit qu'il est tout à fait d'accord, que c'est une mission de la FR-Éduc et que c'est une très bonne idée de flécher les financements sur ces axes prioritaires.

Pierre Joubert confirme également et ajoute que cela viserait à augmenter et renforcer le lien formation/recherche.

C'est une question à soumettre dans un prochain COSP sur la stratégie du budget 2026.

Marieke Steenbergen explique que la DREIF est là pour apporter son aide aux collègues porteurs d'autres initiatives à l'échelle européenne ou internationale. Il existe déjà des choses (réseau STARS EU, initiative portée par le réseau Figure avec le réseau Européen...).

Frédéric Muyard propose qu'une présentation des possibilités à mettre en place soit réalisée par la DREIF à l'Inspé.

➔ *La proposition du conseil scientifique de la FR-Éduc concernant les résultats des projets dans le cadre de l'AAP 2025 ainsi que le lancement de l'AAP 2025 Bis sont mis au vote pour avis et approuvé à l'unanimité.*

4. Questions diverses

Violaine Kubiszewski expose la question d'un collègue :

Sur quelle structure de recherche les masters MEEF sont-ils adossés ?

Les laboratoires ? Lesquels ? : oui mais lorsque les directeurs de mémoire ne sont pas dans des laboratoires ?

Il me semble que dans le cadre de la structuration réécrite, ce point est essentiel.

Quand les mémoires sont encadrés par des membres non affiliés à un laboratoire, comment fait-on ?

*Quand les mémoires sont encadrés par des chercheurs sans labo, comment fait-on ?
Que met-on sur la première de couverture ?*

Frédéric Muyard répond en précisant qu'il y a confusion sur ce qu'on entend par appui recherche. La FR-Éduc est un moyen de fédérer les laboratoires de recherche mais n'est pas une structure officielle. Si un directeur de mémoire n'est pas rattaché à un laboratoire de recherche, cela n'a aucune incidence sur l'encadrement du mémoire et il n'y a rien à préciser sur le mémoire. Cela n'enlève rien au fait que l'Inspé reconnaît les compétences de l'enseignant pour encadrer des mémoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h10.

Le Directeur de l'Inspé,

Le Président du COSP,

Frédéric MUYARD

Pierre JOUBERT